

Séance ordinaire
du 2 février 1982

Le deux février mil neuf cent quatre vingt deux, à quatorze heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Allary, maire.

Géreants:

M^{me} Allary, Ferret, Bondon, Guédo, Faure, Magrière, Villet, Durouère.

Absent:

M^{me} Joseph, Thivaud.

Date de convocation: 28 janvier

Secrétaire de réance: Faure Robert

Prime unique et exceptionnelle

Monseigneur le Maire expose au Conseil que le décret n° 81-915 du 9 octobre 1981 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1981 attribue à certains fonctionnaires et agents de l'Etat une prime unique et exceptionnelle.

Le bénéfice de cette prime devant être étendu aux agents à temps partiel, le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une prime de 200 francs à

Monsieur Baty Georges, employé sur la voirie communale, environ deux journées par semaine et payé au SMIC.

Comité des Fêtes - Repas des aînés

Le Président du Comité des Fêtes a demandé à Monsieur le Maire, s'il est possible d'envisager d'étendre l'invitation pour le repas des aînés à cinq ou six personnes qui se dévouent pour chaque manifestation locale.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité en considérant que ces habitants de la commune méritent cette marque de gratitude.

Signalisation agglomération La Rochebeaucourt

Le Maire de La Rochebeaucourt demande l'autorisation de placer en Charente, sur le territoire de la Commune de Combiers, un panneau d'agglomération qui serait semble-t-il plus efficace que l'actuel panneau se trouvant en Dordogne, mais dans les premières maisons du Bourg.

Le Conseil municipal n'y voit pas d'objection et accepte à l'unanimité.

Plan d'aménagement rural (P.A.R.) des cantons de Montbron, La Rochebeaucourt et Villebois-Lavalette

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de Monsieur le Préfet concernant l'approbation du Plan d'aménagement rural des cantons de Montbron, La Rochebeaucourt et Villebois-Lavalette et présente au Conseil municipal en lui demandant de se prononcer sur son contenu et de définir les actions prioritaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve en totalité le plan d'aménagement rural, retenant comme prioritaires, les actions suivantes :

- Améliorer les structures agricoles ;
- Crée une structure associative de services d'améliorations foncières ;
- Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Inciter les agriculteurs à réaliser des plans de développement ;
- Réaliser une opération "pays d'accueil".

Aide Sociale

Mme Fernandez Niclé ayant été hospitalisée quelques jours, demande le bénéfice de l'aide médicale.

M^e Bourgeois Albert pensionnaire de la maison de Retraite de Marais demande le renouvellement de l'aide médicale pour frais médicaux et pharmaceutiques.

Le Conseil municipal, considérant que ces personnes ne disposent pas de ressources suffisantes, prononce leur admission au bénéfice de l'aide Sociale.

Mme Desnouailles Marie titulaire de l'allocation aux handicapés adultes et d'une carte d'invalidité pour cécité, demande l'allocation compensatrice.

Le Conseil, considérant que Mme Desnouailles, entre autres, circule en cyclomoteur, et effectue quelques travaux, ne peut donner un avis favorable à cette demande.

Concessions au cinéma

Le Conseil municipal décide de porter le prix des concessions permanentes dans le cinéma communal à 50 à 100 francs le mètre carré, à compter du 1^{er} juillet 1982.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

T. L. V.

Le 3 mai 1982

J. L. G.

H. Faure

Mayrig

Nivilly

J. Durouard